



# Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil Communal de Payerne :

**Préavis n° 07/2017**

**Objet du préavis**

**Remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie au chemin Joli-Clos - étape 2**

AU CONSEIL COMMUNAL  
de et à  
1530 Payerne

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

## **1. Préambule**

Récemment, la société Sinef SA, pour le compte de Groupe E Celsius (anciennement Frigaz), a reçu des demandes de raccordement au gaz de propriétaires d'habitations du chemin Joli-Clos. Dans le cadre des relations interservices, Sinef SA s'est approchée, notamment, du service des eaux de la Commune pour connaître ses intentions.

## **2. Objet du préavis**

La conduite d'eau et de défense incendie, propriété communale, est entièrement sur le domaine privé. Les propriétaires des fonds sur lesquels passe la conduite d'eau communale ont donné leur accord par signature d'un document établissant, notamment, les conditions de remise en état de la chaussée.

La conduite d'eau potable et de défense incendie de cette rue date de 1976. Elle est en matériau fonte ductile Ø de 150 mm. La cause des interventions consécutives à des fuites est principalement liée à la qualité de la conduite qui est entrée dans un processus normal de vieillissement.

La possibilité de changer notre conduite d'eau et de défense incendie, conjointement avec la pose de la conduite du gaz, nous est à nouveau offerte. Le tronçon compris entre la rue de la Fenette et le chemin Joli-Clos au Nord, constitue le projet qui est soumis (cf. plan ci-joint). Bien entendu, la société Sinef SA prendra à sa charge la moitié des coûts du génie civil. Le remplacement de la conduite existante, d'un diamètre de 150 mm, par une conduite d'un même diamètre, conformément au Plan Directeur de Distribution de l'Eau (PDDE), ainsi que le remplacement de la borne hydrante, permettront d'améliorer de manière significative la qualité du réseau d'eau dans ce secteur.

Le déplacement de l'équipement privé du réseau d'eau potable sur la nouvelle conduite communale est entièrement pris en charge par la Commune. Chaque propriétaire sera informé qu'il est libre de remplacer son embranchement privé jusqu'au compteur, à ses frais. La mise en séparatif du réseau privé d'assainissement est déjà réalisée.

Les autres services (électricité, téléphone, etc.) ne sont pas intéressés à ce projet.

Les montants mentionnés ci-dessous sont issus de l'entreprise Sinef SA qui joue sur ce chantier le rôle du maître d'ouvrage. C'est elle qui s'occupe de mettre en soumission selon la législation en vigueur sur les Marchés Publics. L'adjudication se fera d'entente entre les partenaires du projet.

Par conséquent, la Municipalité souhaite, dans le cadre de la maintenance du réseau d'eau communal, procéder au remplacement de cette conduite sur le tronçon précité.

### 3. Données techniques

#### Caractéristiques de la conduite :

- Conduite d'eau en fonte ductile diamètre 150 mm, longueur 168 m.

#### Travaux de génie civil :

- La tranchée sera située sur un côté de la rue. Par conséquent, le trafic routier sera maintenu, tout au plus, il sera alterné à certains endroits.

Ces travaux sont planifiés pour septembre 2017 et dureront entre 4 et 5 semaines.

### 4. Coût des travaux

#### Devis estimatif :

Travaux de génie civil	Fr.	60'000. —
Travaux appareillage EP (fourniture et pose), longueur : 167 m.	Fr.	50'000. —
Divers et imprévus	Fr.	<u>10'000. —</u>
Total HT	Fr.	120'000. —
TVA 8 %	Fr.	<u>9'600. —</u>
<b>Total TTC arrondi</b>	<b>Fr.</b>	<b><u>130'000. —</u></b>

Nous pouvons nous attendre à une subvention ECA de l'ordre de Fr. 10'000.—.

#### Récapitulation :

Total TTC	Fr.	130'000. —
Prestations communales	./.	Fr. 15'000. —
Subvention attendue de l'ECA	./.	<u>Fr. 10'000. —</u>
<b>Total (TTC)</b>	<b>Fr.</b>	<b><u>105'000. —</u></b>

### 5. Financement

Il est prévu de financer ces travaux par les fonds disponibles en trésorerie. Ceci n'entraîne aucune incidence sur le plafond d'endettement.

La Municipalité prévoit d'amortir la somme relative à la conduite d'eau et de défense incendie par un prélèvement sur le fonds de réserve n° 9.280.8100 « Eaux, travaux futurs ».

## 6. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

- vu** le préavis n° 07/2017 de la Municipalité du 10 mai 2017 ;
- ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### DECIDE

- Article 1** : d'autoriser la Municipalité à remplacer la conduite d'eau potable et de défense incendie du chemin Joli-Clos pour un montant de Fr. 130'000. — (TTC), montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA ainsi que la subvention attendue de l'ECA ;
- Article 2** : d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 115'000. — (TTC) (Fr. 130'000.— Fr. 15'000.—) par les fonds disponibles en trésorerie ;
- Article 3** : d'autoriser la Municipalité à amortir le montant de Fr. 130'000. — (TTC), relatif à la défense incendie, dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA et la subvention attendue de l'ECA, par un prélèvement sur le fonds de réserve n° 9.280.8100 « Eaux, travaux futurs ».

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 10 mai 2017.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

(LS)

C. Luisier Brodard

S. Wicht

- Annexe** : Plan du tronçon
- Municipal délégué** : M. André Jomini



**COMMUNE DE PAYERNE**

Urbanisme et Travaux - 1530 Payerne  
tel: 026/662.65.30 - fax 026/662.65.26  
travaux@payerne.ch

# Réseau d'eau et de défense incendie REPLACEMENT D'UNE CONDUITE

## "Chemin Joli-Clos" SITUATION 1/500

Payerne, le 20 avril 2017

Visa : DC

Extrait : SIT Commune de Payerne

"Source : Géodonnées Etat de Vaud"  
Mensuration cadastrale - mars 2017

